|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 34e | 2e | Étude des crédits du ministère de l’Éducation | 5 mai 1992 | M. Michel Pagé | Ministre de l’Éducation et leader parlementaire | PLQ |

**M. Pagé :** Merci, Mme la Présidente. Messieurs Dames, les membres de la commission, l'étude des crédits du ministère est habituellement l'occasion de faire un bilan des réalisations récentes, de proposer à l'examen des membres de cette commission les intentions gouvernementales pour le développement en matière d'éducation au Québec. Je ne veux pas déroger à cette tradition, d'autant plus que l'année qui vient de s'écouler et plus particulièrement celle qui s'amorce sont marquées au coin de la consultation et de l'implantation de nouvelles orientations. On aura, je l'espère, le temps, au cours des heures qui suivent, de débattre le financement de mesures particulières. En toile de fond à nos discussions et pour éclairer cet examen des crédits, il m'apparaît important que nous gardions en mémoire les intentions, les références qui fonderont nos interventions et nos actions au cours des prochaines années.

L'année qui vient de s'écouler représente ma première année complète comme ministre de l'Éducation. Elle représente aussi une période intense d'écoute, de consultations et d'échanges avec le milieu. En fait, dès mon arrivée au ministère, une première tournée des milieux scolaires m'aura permis de prendre conscience des forces et des faiblesses de notre système scolaire telles qu'exprimées par ceux et celles qui le vivent quotidiennement. Un thème revenait sur toutes les lèvres, la réussite éducative, en référant, évidemment, à cette situation combien déplorable de l'abandon avant l'obtention d'un diplôme de secondaire V pour un pourcentage important de nos élèves.

J'ai par la suite soumis un document d'orientation intitulé «Notre force d'avenir: l'éducation». Il y a eu d'abord, en novembre, la tenue des colloques régionaux. En réponse à notre invitation, plus de 8000 personnes ont participé à ces colloques organisés dans les 16 régions du Québec. Depuis lors, on a élaboré un plan d'action. On a reçu, dans un premier temps, les commentaires et les réactions de chacune des réglons. On a ramené les propositions sur notre table de travail et on a élaboré un plan d'action. Tout au long de la démarche, on a tenu à consulter régulièrement nos grands partenaires nationaux. Nous en sommes arrivés à ce consensus indispensable et les dernières discussions nous permettront d'adopter le plan d'action. Ces discussions, dis-je, sont en cours au sein des organismes centraux du gouvernement.

Comme je vous l'indiquais, Mme la Présidente, on est confronté au très grave problème de la persévérance scolaire. Une proportion, que j'oserais qualifier d'alarmante, de 35 % n'obtiennent pas, du moins au système régulier, le diplôme d'études secondaires. Nous voulons et nous souhaitons au ministère de l'Éducation que, pour la très grande majorité des élèves, la réussite éducative signifie l'obtention d'un diplôme de formation générale ou de formation professionnelle. Ainsi, l'objectif proposé par le plan d'action est d'adopter les mesures nécessaires pour conduire au diplôme 80 % des jeunes de moins de 20 ans d'ici 5 ans.

Les trois cibles majeures du plan concernent au plus haut point l'élève. D'abord, on devra l'accompagner, le supporter dans ses difficultés, ses réussites et ses projets d'avenir. Dans un deuxième élément, on devra cependant varier la pédagogie pour qu'elle prenne en compte les rythmes d'apprentissage, les besoins et les intérêts de chaque élève. Enfin, il faudra lui rendre la vie scolaire dynamique, afin que l'école et les activités qui s'y font exercent sur lui un véritable attrait. En misant sur l'initiative locale, et plus particulièrement sur l'action de l'équipe école, le ministère considère qu'il appartient à chaque milieu d'élaborer son plan d'action et de choisir les actions précises qui lui conviennent.

Des gestes préparatoires à l'implantation. On réfère évidemment au fait qu'il y avait urgence d'intervenir pour préparer la mise en œuvre du plan dans trois domaines précis: la valorisation de la profession enseignante, l'agrandissement de la marge de manœuvre des commissions scolaires et la rationalisation des structures scolaires.

Au chapitre de la valorisation de la profession enseignante, le ministère rendra public prochainement un plan de revalorisation de la profession. Ce plan vise à assurer aux enseignants et aux enseignantes une formation initiale et continue de qualité. Il vise aussi à élargir et à aménager leur fonction et leurs tâches en favorisant leur participation, une participation significative, aux orientations et aux décisions concernant l'exercice de leur profession. Le plan de revalorisation vise aussi à améliorer les perspectives du cheminement de carrière pour nos enseignants et nos enseignantes au Québec. Cette démarche de revalorisation vise aussi à sensibiliser les usagers du système scolaire et la société en général au rôle non seulement essentiel, mais fondamental, en ce qui me concerne, de l'exercice de la profession d'enseignant et d'enseignante au Québec.

La consultation qui a suivi la diffusion du document d'orientation a fait ressortir aussi l'urgence de donner plus d'oxygène aux milieux locaux. Devant la lourdeur de l'appareil en place, il importait d'alléger et d'assouplir le fonctionnement actuel. Ainsi, on a mis sur pied un comité de travail visant à agrandir la marge de manœuvre des responsables locaux, et ce, dès novembre dernier. Composé de représentants du ministère et des principales fédérations et associations d'administrateurs scolaires, il avait comme mandat de faire la revue des grands encadrements et des règles et procédures aux fins d'identifier les éléments favorisant un accroissement de la marge de manœuvre du réseau scolaire, utile à l'amélioration des services à offrir aux élèves.

À la suite des premiers travaux de ce comité, nous sommes déjà à préparer un projet de 1oi qui vise à assouplir certaines pratiques: premièrement, en décentralisant toute la question des dérogations pour l'âge d'admission; deuxièmement, en allégeant les procédures d'approbation des plans et devis de construction, allant même jusqu'à les éliminer dans certains cas; troisièmement, en abolissant l'approbation centralisée des budgets, sauf les commissions scolaires en déséquilibre financier.

On a aussi, dès cette année, procédé à d'importants changements en vue de décomplexifier les règles budgétaires et de décentraliser certains budgets qui, jusqu'à maintenant, exigeaient le recours à des approbations ministérielles particulières. On s'attaque maintenant à la révision en profondeur de toutes les autres procédures administratives qui ont été identifiées comme irritantes en vue de redonner à l'école son souffle, son élan et de confirmer le droit à l'initiative.

Au chapitre de la rationalisation des structures scolaires, depuis plusieurs années, des efforts ont été multipliés pour réduire le nombre de centres de décision qui affectent le fonctionnement de l'école. L'intégration des ordres d'enseignement primaire et secondaire des commissions scolaires, visant à unifier sous une seule responsabilité ces deux ordres, a connu une accélération depuis l'adoption du projet de loi 139 en juin 1991. Le processus d'intégration devrait donc être complété pour le 1er juillet 1992. Ainsi, il faut se rappeler que de 1615 commissions scolaires qu'il en était avant 1972, ce nombre n'a cessé de décroître pour atteindre, le 1er juillet 1991, le nombre de 199. Au 1er juillet prochain, après 20 ans, l'opération sera complétée, et c'est 158 commissions scolaires qui assureront la gestion des écoles primaires et secondaires du Québec.

Les interventions visant à améliorer la qualité de la formation. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le ministère a poursuivi des travaux importants en vue d'améliorer la qualité de la pédagogie et des services éducatifs. Je ne ferai, ici, qu'énumérer les plus marquants. Les efforts en vue d'améliorer la formation de base de nos jeunes se poursuivent. C'est ainsi qu'en septembre 1992 les programmes optionnels de chimie et de physique du secondaire V seront d'application facultative et deviendront obligatoires en septembre 1993. Pour faciliter leur implantation, je viens d'annoncer qu'au cours de la prochaine année scolaire nous consacrerons 12 000 000 $ pour l'aménagement des laboratoires de sciences du secondaire IV et 8 000 000 $ pour les laboratoires du secondaire V.

En formation professionnelle, Mme la Présidente, j'espère qu'on aura le temps d'échanger, qu'on pourra prendre tout le temps nécessaire pour discuter de formation professionnelle, suite aux commentaires qu'on entend régulièrement et qu'on a va écouter encore cet après-midi. On va parler de chiffres, on va parler de réforme, on va parler de performance de la formation professionnelle au Québec. À cet égard-là, je dois vous dire que les propositions d'amendements au régime pédagogique de l'enseignement secondaire sont actuellement à l'étude. Elles visent la disparition de la filière conduisant à l'obtention du certificat d'études professionnelles, CEP, et l'introduction de préalables fonctionnels pour chacun des programmes d'études.

En formation professionnelle et en éducation des adultes, des projets de règlement sur les régimes pédagogiques sont en consultation dans le réseau scolaire et auprès de différents organismes du monde du travail.

Dans le domaine de l'enseignement des langues, en 1991-1992, le plan d'amélioration du français écrit en était à sa dernière année d'application. Toutefois, il reste beaucoup à faire en cette matière. Je lancerai donc, en juin, un document d'orientation comprenant l'identification de mesures de redressement de cet enseignement. Nous continuons, de plus, nos travaux, en vue de proposer deux autres documents d'orientation, l'un portant sur l'enseignement du français langue seconde, l'autre sur l'anglais langue seconde. Je dois vous dire, Mme la Présidente, que le ministre de l'Éducation est très préoccupé à l'égard autant de l'enseignement du français langue maternelle que de l'anglais langue secondaire dans le réseau d'enseignement public québécois.

Je pars du principe que le premier respect qu'on doit à notre langue, c'est non seulement de bien la parler, mais c'est aussi d'être sensible à toute l'histoire que véhicule cette langue, sa culture. Je réfère aussi au fait que le ministre de l'Éducation est très inquiet que l'école d'aujourd'hui ne permette plus à nos élèves d'être en contact avec les grands auteurs, les auteurs classiques, non seulement les auteurs québécois, mais aussi les auteurs classiques, tout comme, évidemment, Mme la Présidente, je déplore, autant que l'ensemble ou un pourcentage important des citoyens et des citoyennes du Québec qui le regrettent et qui ne l'acceptent pas, somme toute, que la langue française soit aussi bafouée qu'elle l'est dans son écriture.

C'est ce pourquoi j'entends faire en sorte de véritablement nous inscrire en rappel continuel de l'obligation de bien faire les choses, au chapitre de l'enseignement du français. Nous sortirons des sentiers battus, et autant on a parcouru un chemin qui est formidable en ce qui réfère à l'expression orale, autant, cependant, on doit se convier, à nouveau, à une démarche qui garantira aux jeunes Québécois, quelle que soit leur origine, de bien maîtriser le français et surtout, et particulièrement de bien écrire le français. C'est ce à quoi je référerai ou nous référerons dans le document que j'entends publier peu de temps après que j'aurai rendu public le plan d'action pour la réussite éducative.

La réforme des programmes de formation professionnelle suit son cours. Actuellement, plus de 67 % des travaux de révision des programmes ont été réalisés. Pour votre bénéfice, Mmes, MM. les membres de la commission, c'est quoi, la révision d'un programme? C'est très simple. C'est nous assurer que le contenu des programmes d'enseignement dans chacune des matières en formation professionnelle, dans chacun des métiers corresponde exactement aux besoins des entreprises à cet égard.

Un comité d'harmonisation des programmes professionnels entre le secondaire et le collégial a d'ailleurs été mis sur pied. De même, des travaux importants de concertation ont été entrepris avec le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle au sujet de l'apprentissage, de la reconnaissance des acquis extra-scolaires et des préalables à la formation professionnelle Initiale. Je répète, des travaux importants de concertation ont été entrepris avec le ministère de la Main d'Oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle au sujet de j'apprentissage, de la reconnaissance des acquis extrascolaires et des préalables à la formation professionnelle initiale. Je ne peux pas en dire autant, évidemment, en ce qui concerne la tarification souhaitée par le ministère de la Main-d'Oeuvre.

L'organisation scolaire et les ressources didactiques. En formation professionnelle, de 1988 à 1991, le ministère a investi près de 65 000 000 $ dans la modernisation de l'équipement et les commissions scolaires y ont, quant à elles, consenti 32 500 000 $, pour un total de 97 500 000 $. C'est donc près de 100 000 000 $ qui ont été investis uniquement dans la modernisation de nos équipements. Pour l'année 1992-1993, le ministère prévoit continuer à ajouter des sommes importantes aux investissements déjà consentis. La carte des options professionnelles qui a été établie en concertation avec les milieux locaux est dorénavant en vigueur pour les trois prochaines années, ce qui permettra une meilleure planification des investissements et facilitera l'organisation de la formation. Des ententes formelles avec les secteurs de l'aérospatiale et de la construction ont permis la mise en place et l'aménagement d'écoles spécialisées au sein desquelles l'industrie participe à la gestion et aussi à la vie pédagogique.

Dans le domaine de la micro-informatique scolaire, les ressources investies depuis trois ans amèneront le parc de micro-ordinateurs dévolus à la pédagogie à 48 000 unités. Les différentes sessions de perfectionnement auront touché près de 40 000 enseignants.

Dans le domaine du soutien documentaire, en 1992-1993, le ministère entend amorcer une démarche d'amélioration de la qualité des bibliothèques scolaires. J'avais indiqué l'an dernier que la priorité à des investissements en particulier devait aller, compte tenu que les cours de chimie et de physique au niveau du secondaire IV et V allaient devenir obligatoires en 1993, aux laboratoires de sciences. Je vous avais fait part, à ce moment-là, de ma préoccupation concernant les bibliothèques scolaires. Vous savez, je déplorais, il y a quelques minutes, le fait qu'un pourcentage important de nos jeunes Québécois n'écrivent pas bien leur langue, leur français. La lecture est importante pour demeurer éveillé et surtout sensible à une langue maternelle écrite correctement.

Je suis heureux, Mme la Présidente, d'annoncer que cette année, une première année d'un plan prévisible de trois ans, peut-être même de quatre ans, nous permettra de consacrer des sommes importantes qui commencent par 3 400 000 $ cette année, qui seront définitivement en croissance l'an prochain, pour le renouvellement de notre matériel en bibliothèque. Ce n'est pas pour les constructions de bibliothèques, ça. Ça va très bien d'ailleurs dans ce sens-là avec les Affaires culturelles. C'est uniquement pour l'achat de livres dans nos bibliothèques scolaires.

Enfin, pour identifier les problèmes particuliers d'organisation scolaire des milieux anglophones, j'ai créé le groupe de travail sur le réseau scolaire anglophone. Nous procédons à l'analyse des recommandations, qui interpellent uniquement le ministère de l'Éducation, en vue de leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Vouloir assurer la réussite éducative de tous nécessite que les élèves éprouvant des besoins particuliers reçoivent d'abord l'accompagnement et le soutien nécessaires. Déjà, des mesures ont été mises en place et d'autres viendront s'y ajouter.

Pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, un énoncé d'orientation renouvelé en adaptation scolaire vient à peine d'être diffusé. Je l'ai rendu public le 13 avril dernier. Il réaffirme la pertinence de l'objectif général de la politique énoncée en 1978 et précise le cadre d'application à l'intérieur duquel doivent se dérouler les activités devant permettre d'atteindre cet objectif. En outre, une somme de 11 800 000 $ est ajoutée aux crédits du ministère en 1992-1993. À un transfert de 5 300 000 $ provenant de l'Office des personnes handicapées du Québec s'additionne 6 500 000 $ dans le cadre des priorités gouvernementales visant la qualité des services publics en adaptation scolaire. Cette somme est versée aux commissions scolaires au titre des services éducatifs aux personnes handicapées.

En 1991-1992, un montant supplémentaire de 10 000 000 $ M accordé. Ce montant, qui sera reconduit en 1992-1993 pour les élèves de milieux défavorisés, réfère aux maternelles 4 ans et 5 ans, à un support personnalisé pour les devoirs et leçons à l'école primaire, à un support technique personnalisé en assistance sociale au secondaire et à des mesures alimentaires au primaire et au secondaire.

Pour les élèves ayant des problèmes de toxicomanie, l'année 1991-1992 a été marquée par le début de l'application du Programme de prévention contre les drogues. De façon concrète, des personnes-ressources spécialisées ont été mises en place au secondaire, sur l'île de Montréal. Des projets spéciaux visant la production et l'expérimentation d'instruments d'intervention ont été réalisés et les enseignants et enseignantes en formation personnelle et sociale de la grande région de Montréal ont bénéficié d'activités de perfectionnement.

Pour 1992-1993, le plan d'action contre les drogues sera étendu à la grande région de Montréal et à celle de Québec, en ce qui a trait à la mise en place de personnes-ressources spécialisées. Le perfectionnement des maîtres en formation personnelle et sociale sera, quant à lui, étendu à toute la province. En 1992-1993, 2 100 000 $ supporteront nos interventions dans ce domaine. Enfin, il est prévu qu'en 1993-1994 toutes ces mesures toucheront l'ensemble des régions du Québec.

Pour les élèves des communautés culturelles, le gouvernement vient de rendre public un plan d'action d'ensemble en matière d'immigration et d'intégration intitulé « Au Québec, pour bâtir ensemble ». Évidemment, l’éducation y est appelée à jouer un grand rôle pour l'accueil et l'intégration harmonieuse des nouveaux arrivants. J'aurai l'occasion d'ici quelques semaines, sinon d'ici quelques mois au plus tard, de dévoiler les mesures précises que prendra cette contribution à l'implantation du plan d'action gouvernemental.

Quelques résultats encourageants. J'aurai l'occasion d'y référer plus longuement éventuellement, parce qu'il y a quand même des belles choses qui se passent dans nos écoles, au Québec, malgré que la presse, de façon pertinente, les membres de l'Assemblée, dans le cadre d'échanges entre eux, soit dans des débats ou à la période des questions, la société en général, par les commentaires, les positions prises par ses éditorialistes, globalement, le regard se veuille régulièrement critique à l'égard de l'éducation et du cheminement de celles et ceux qui constituent notre avenir, c'est-à-dire nos jeunes, en référence à une formation fondamentale, en référence au succès et à la réussite.

Je dois quand même convenir qu'il se passe de belles choses dans l'école québécoise. Il y a des projets qui sont structurants, il y a des projets qui sont formidables, qui s'adressent à l'enfant, qui s'adressent à l'élève malgré les difficultés qu'il peut avoir comme individu ou les difficultés inhérentes au milieu dans lequel il vit. On doit reconnaître cependant qu'on a des résultats encourageants. D'ailleurs, le système scolaire existe avant tout pour la réussite des élèves. C'est ce pourquoi – aujourd’hui, 5 mai 1992, 90 000 personnes ont travaillé en éducation – chacun et chacune d'entre elles doit se sentir interpellé dans son vécu quotidien par un seul objectif, c'est-à-dire pour celles et ceux pour qui nous y sommes. Cette réussite, elle se mesure de différentes façons, évidemment, mais une est, évidemment, le succès scolaire.

À ce chapitre, je dois vous dire que les résultats sont encourageants. En juin 1991, la moyenne obtenue à l'ensemble des 26 épreuves uniques se situait à 70 % et le taux de réussite était de 80 % pour les 26 examens, qu'on appelle les épreuves uniques, c'est-à-dire le même type d'épreuves sur l'ensemble du territoire, pour les mêmes élèves de même niveau. La note moyenne était de 70 % et 80 % ont réussi. En mathématiques et en sciences naturelles, la moyenne et le pourcentage de réussite sont plus faibles que dans les autres matières, cependant. Comme par le passé, nos garçons ont obtenu des résultats légèrement supérieurs à ceux de nos filles. Cependant, ces dernières devancent nettement les garçons à l'épreuve de langue maternelle du secondaire V et en anglais langue seconde.

Si on se compare maintenant avec d'autres provinces ou d'autres pays, on constate que, alors que, l'an dernier, le Québec participait, pour la deuxième fois, à l'enquête internationale sur les apprentissages en sciences et en mathématiques, chez les élèves de 9 ans, le Québec s'est classé au 7e rang des 17 participants, devant les autres provinces canadiennes, évidemment. Chez les élèves le 13 ans, le Québec s'est classé au 8e rang des 27 pays ou collectivités participantes, pour les épreuves de sciences, devançant nettement l'Angleterre, la France et les États-Unis, et au 6e rang, pour les épreuves de mathématiques, devançant les mêmes pays et toutes les provinces canadiennes.

Si on se réfère maintenant aux crédits, Mme la Présidente, malgré la stabilisation de la population des élèves inscrits aux cours réguliers, il y a un accroissement des crédits de 3,2 % avec l'ajout de 178 900 000 $. Les crédits alloués à l'Éducation passent de 5 638 000 000 $ à 5 837 000 000 $. Par rapport aux autres provinces canadiennes, la croissance du budget du ministère de l'Éducation du Québec reçoit la plus forte augmentation pour les crédits alloués à l'enseignement primaire et secondaire.

Pour ne citer qu'un exemple, les crédits alloués à l'Éducation en Ontario ne seront augmentés que de 1 % en 1992-1993. Par contre, l'indicateur de l'effort financier relatif, c'est-à-dire dépenses par élève par rapport au produit intérieur brut par habitant, demeure comparable à celui des États-Unis et il est encore supérieur à celui de l'Ontario. Cet écart s'explique par la richesse collective plus faible du Québec. Il s'est toutefois amenuisé passant de 2,7 à 1,6 points de pourcentage entre 1989-1990 et 1990-1991.

Il est aussi judicieux de rappeler, Mme la Présidente, qu'à même cette masse financière de 5 837 000 000 $ une très large part des crédits que nous allons maintenant étudier est consacrée au paiement des traitements, cette part étant de 82,7 %, c'est-à-dire qu'à chaque fois que le ministère de l'Éducation dépense 1 $ il y a 0,827 $ qui va en salaire.

Les principaux éléments qui caractérisent les crédits de 1992-1993 sont les suivants: une augmentation de 2 000 000 $, soit 1,9 % au secteur administration et services, qui représente les dépenses du ministère. Le ministère comme tel ne prend pas beaucoup d'argent dans le budget qui lui est alloué, c'est un peu plus que 100 000 000 $. Il faut toutefois souligner que les effectifs du ministère seront réduits de 2 % en 1992-1993.

L'enseignement public voit ses crédits augmentés de 3,3 % par rapport aux crédits de 1991-1992. Les crédits consacrés à l'enseignement privé augmentent de 3,4 %. L'écart s'explique par une légère croissance de 1,6 % des clientèles de l'enseignement privé, alors qu'au public la clientèle diminue quelque peu, soit de 0,3 %.

C'est donc, Mme la Présidente, une augmentation globale des crédits de l'ordre de 3,2 % en période de difficultés économiques, de restrictions budgétaires et au moment où - il faut en convenir- le taux d'inflation prévu est de 2,3 %. Cela constitue en soi une augmentation importante dans les circonstances et indique bien que le gouvernement considère prioritaire la réussite éducative de celles et ceux qui constituent notre avenir.

Mme la Présidente, j'invite mes collègues à poser toutes les questions pertinentes, dans le cadre de cet échange, de façon à éclairer l'adoption de crédits aussi importants que ceux de l'Éducation, représentant près de 6 000 000 000 $. Merci, Mme la Présidente.